

# ANALYSE CRITIQUE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT EN ZONE MONTAGNEUSE

*Cas de la station climatique « ouchnak », commune de tessala lamtai, mila.*

Wassila BOUGUERNE <sup>1</sup>, Hamza AMIRECHE <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Faculté des Sciences de la Terre, Géographie et Aménagement du Territoire, Université Frères Mentouri Constantine 1, Constantine, Algérie.

<sup>2</sup> Université Mohamed Seddik Ben Yahia, Jijel, Algérie.

Reçu le 22/07/2019 – Accepté le 30/11/2020

## Résumé

L'aménagement de la montagne dans le cadre des activités touristiques, constitue un phénomène d'une portée internationale appuyée par l'organisation mondiale du tourisme (O.M.T), Dans cette perspective, l'Algérie a pris des mesures législatives organisationnelles en faveur de l'amorçage du tourisme dans chaque zone physique, entre autres les zones rurales montagneuses appauvries et marginalisées. Cette expérience se veut volontariste et pionnière dans l'une des communes de la wilaya de Mila, Il s'agit de la contrée montagneuse de Tessala Lamtai. Ce travail a pour objet le diagnostic et l'analyser d'une étude technique portant sur le projet d'une station climatique qui est toujours à son stade initial.

**Mots clés :** Analyse critique ; zone montagneuse ; marginalisation ; station climatique ; tourisme durable.

## Abstract

The development of the mountain in the context of tourism activities, is a phenomenon of international significance supported by the World Tourism Organization (OMT). In this perspective, Algeria has taken organisational legislative measures in favour of the starting of tourism in each physical zone, amongst other things the impoverished and marginalized mountainous rural zones. This experiment wants to be voluntarist and pioneer in one of the commune of the wilaya of Mila; it is about the mountainous region of Tessala Lamtai. This article is based on the diagnosis and analysis of a technical study relating to a project of a climatic station which is still in its initial stage.

**Keywords:** Critical Analysis; Mountainous Zone; Marginalisation; Climatic Station; Durable Tourism.

## الملخص

تعتبر عملية تهيئة المجالات الجبلية في اطارالنشاطات السياحية، ظاهرة ذات أهمية دولية تدعمها المنظومة العالمية للسياحة. في هذا المنظور، اتخذت الجزائر تدابير تشريعية تنظيمية في إطار التنمية السياحية على مستوى المجالات الجبلية المهمشة والفقيرة. هذه المبادرة مست إحدى بلديات ولاية، وهي البلدية الجبلية تسالة لمطاعي. هدف هذه المقالة هو تشخيص وتحليل ونقد للدراسة التقنية للمشروع الذي لم يزال في مرحلته الأولى.

**الكلمات المفتاحية:** تحليل نقدي - منطقة جبلية - التهميش - محطة مناخية - السياحة المستدامة.

## I. LE TOURISME, REGARD CROISE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES :

Le tourisme tel qu'il est défini par l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme), est une demande, un ensemble d'activités déployées par les personnes au cours de leur séjour dans des lieux situés en dehors de leur habitation habituelle pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs ou bien pour affaire ou autres motifs. Autrement dit l'existence d'un véritable marché du tourisme va de pair avec les conditions suivantes :

**Premièrement** : il faut qu'il y ait un besoin exprimé par la population locale, ce qui donnera naissance à une demande.

**Deuxièmement** : le rôle des acteurs économiques dans la mise en œuvre d'une offre adaptée aux besoins de la population locale.

**Troisièmement** : c'est la phase décisive où l'offre et la demande puissent se rencontrer, par conséquent les acteurs économiques peuvent prendre librement leur décisions.

Le tourisme est devenu un acquis ; une dimension internationale à travers les flux de touristes émanant des pays différents et qui ont chiffré un pourcentage de 10 % du PIB (CNUCED, 2017).

Par ailleurs, ce secteur économique est nettement considérable par son effet socio-économique sur la réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement, grâce à la rente touristique qui contribue à une proportion non négligeable du PIB et notamment la création de l'emploi. Le tourisme est de plus en plus considéré comme un facteur primordial du développement économique, induisant une réduction de la pauvreté dans le monde. En effet, de 1998 à 2008, le nombre de touristes dans les 49 pays les moins avancés a triplé et les recettes de l'activité touristique ont augmenté de 71% contre 40% dans le reste du monde (CNUCED, 2017).

### I.1 Le rôle des partenariats mondiaux dans le tourisme durable :

Le tourisme durable est un concept, porté essentiellement par l'Organisation Mondiale du tourisme (OMT), et les fondations des Nations Unies, qui ont un pouvoir décisionnaire sur l'avenir économique et culturel des pays sous développés. L'OMT est devenue une Organisation des Nations Unies depuis 2003, elle réunit 161 pays et territoires. Son rôle est de promouvoir les pays les moins avancés, notamment les populations les plus défavorisées et longuement marginalisées. Ce concept est essentiellement basé sur : la charte du tourisme durable, le code mondial d'éthique du tourisme et les critères mondiaux du tourisme durable (Crédoc, 2010).

### I.1.1 La charte du tourisme durable :

Elle a été adoptée lors d'une conférence mondiale sur le tourisme à Lanzarote, îles Canaries, Espagne, les 27 et 28 avril 1995. Ses principes émanent des inspirations et des recommandations de la conférence mondiale sur le développement durable de Rio en 1992. Ses objectifs fondamentaux sont :

- La nécessité d'asseoir le développement touristique sur des critères de durabilité.
- Mettre en avant le principe d'acceptabilité des incidences du tourisme sur les ressources naturelles.
- Les activités touristiques doivent pleinement s'intégrer et contribuer dans le développement de l'économie locale.
- Soutenir l'identité, la culture et les intérêts de la population locale, mais également d'améliorer la qualité de vie de la population, notamment dans les pays en voie de développement.

### I.1.2 Le code mondial d'éthique du tourisme :

Ce code a été approuvé par l'assemblée générale de l'OMT en octobre 1999 à Santiago, et adopté par l'assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 2001. Ce code est destiné aussi bien aux pouvoirs publics qu'aux touristes eux même, dans le but de conquérir le développement rationnel et durable au profit du tourisme mondial et de mettre en exergue tous les efforts nécessaires pour réduire les effets négatifs du tourisme sur la dégradation de l'environnement.

### I.1.3 Les critères mondiaux du tourisme durable :

Les critères mondiaux du tourisme durable, constituent le fruit d'un travail mené dans le cadre d'un partenariat, lancé en 2007 par la Rainforest Alliance<sup>1</sup> Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement(PNUE), la fondation des Nation Unie et l'OMT, et le conseil international des monuments et des sites ICOMOS<sup>1</sup>, pour le tourisme culturel. Ces critères s'organisent autour de quatre grands domaines :

- Une démonstration par l'entreprise de l'effectivité d'un management durable.
- Optimiser des avantages sociaux et économiques de l'activité touristique pour les communautés locales.
- Limitation des impacts négatifs sur le patrimoine culturel.
- Minimiser les effets négatifs sur l'environnement.

## II. RELANCES ET STRATEGIES DU TOURISME DURABLE EN ALGERIE :

Après une période de latence distinguée durant la période post-indépendance (années 60-70), l'Algérie n'arrive pas à se situer, ni trouver une formule adéquate qui lui aurait permis de relancer le volet du tourisme pour un développement socio-économique, malgré les grandes

<sup>1</sup> : Organisation américaine non gouvernementale.

2 : International Council on Monuments and Sites.

potentialités procurées par ses nombreux sites naturels et historiques. Les années 2000/2014, elle opta pour une toute autre pratique touristique internationale, disposée à assurer des postes de travail au niveau des localités sous développées. Le tourisme en Algérie est désormais un impératif et non pas un choix, ou l'état doit se doter d'une stratégie et d'une conscience nationale pour atteindre les objectifs socio-économiques, en adoptant des instruments de développement définis par la loi 02/01 du 12 décembre 2001, relative à l'aménagement du territoire et au développement durable. De ces instruments nous citerons le SNAT (schémas national d'aménagement du territoire), et le SDAT (schémas directeur d'aménagement touristique) qui est une composante du SNAT.

## II - 1 Le SNAT, cadre référentiel pour le SDAT

Le SNAT met en exergue toutes les opérations et les démarches pour assurer l'équilibre social, l'efficacité économique et la soutenabilité environnementale, visant l'équilibre et l'équité territoriale. Par ailleurs, le SDAT entant que stratégie, vise à remédier les brèches dont l'Algérie à fait état depuis des décennies. Ce dernier s'appuie sur trois pré requis essentiels (Audit du tourisme algérien, 2008) :

- La reconnaissance du tourisme dans la priorité nationale, selon un engagement politique pour la vision 2025.
- La connaissance des forces et des faiblesses pour mieux agir, et atteindre à ce qu'on appelle une stratégie touristique de demain.
- La réanimation du secteur du tourisme en Algérie, dans le cadre de la coordination conventionnelle avec le PNUD (programme des Nations Unies pour le développement), a pour but de créer un label algérien avec l'aide de l'OMT et des coordinateurs onusiens. L'objectif est ::
  - ✓ D'adopter une stratégie de communication efficace pour promouvoir la destination en Algérie.
  - ✓ Réaliser un programme de soutien aux capacités statistiques de l'Algérie.
  - ✓ Développer un système de classification des établissements hôteliers, selon les normes internationales.

## II .2 Les objectifs du tourisme dans le développement durable :

L'organigramme (Fig.1.) délimite les objectifs du tourisme, qui sont balisés dans les trois quadrants supérieurs, chacun d'eux marquent ses effets positifs de part et d'autre. Le premier objectif souligne que le tourisme est un moyen de compétitivité qui peut engendrer une attractivité touristique, celle-ci peut procurer des revenus au profit de la balance économique. Le deuxième s'inscrit plutôt sur l'aspect social, en interrogeant la population locale dans les activités touristiques, afin de redresser les classes les plus

démunies. Le troisième objectif dont l'efficacité se base plutôt sur l'intégration des marginaux dans le monde du travail, du coup lutter contre le chômage et la pauvreté.

## III- LA COMMUNE DE TESSALA : UN ESPACE MARGINALISE

La commune de Tessala, qui tient son nom d'un toponyme berbère Tessala et Lamtai du nom du premier martyr de la guerre d'Algérie dans la région ; pâtit d'une situation d'éloignement et d'isolement géographiques qui est à l'évidence l'une des caractéristiques de la commune. Celle-ci fait partie de la daïra de Beïnen, située à l'extrême Nord –Ouest de Mila (Fig.2). Elle occupe une superficie de 59km<sup>2</sup>, et est caractérisée par des altitudes élevées dont le point culminant est à 1418 mètres sur Djebel Bel Mouïssa au Nord et des pentes excessivement marquées dépassant parfois les 25% (Fig.3et 4).

La commune est caractérisée par un réseau hydrographique prometteur dont Oued el Kebir qui la limite dans sa partie Sud ; Oued Boukriza avec la conjonction de oued Tessala et oued Aker délimite deux communes limitrophes celle de Tessala dans sa partie Ouest , et la commune de Minar Zarza dans sa partie Est. Au Nord par contre elle est limitée par deux cours d'eau celui de oued Kouba et oued Maaloum, qui constituent le réseau principal en cette partie de la commune. L'autre ressource hydrographique de la région est l'abondance des sources d'eau potable et thermales. La végétation dégage un potentiel d'une superficie estimée à 1032 ha, constituée essentiellement de forêts et bois de types chêne liège et chêne vert. L'économie de la commune repose sur l'économie de subsistance, les maraichages, les céréales, et l'olivier..., consommés en grande partie par les paysans et la population locale, qui est estimée à 15 589 habitants (ONS, 2008)<sup>2</sup> dont 6972 habitants en agglomération chef lieu, 2278 en agglomération secondaire et 6339 habitants en zone éparse. La densité est estimée à 264h/km<sup>2</sup>. Cette forte densité nous renseigne sur la fonction de la montagne jadis, une fonction-refuge qui est caractérisée par un peuplement berbère, conservateur de structures et des mœurs traditionnelles. Les marques de la marginalisation été déjà apparente lors de l'arrivée des français, elle s'est poursuivie après l'indépendance. En outre, la décennie noire, cette parenthèse douloureuse gravée dans la mémoire des villageois, a encore vidé l'espace montagnard notamment la commune de Tessala, qui a connu une insuffisance criarde en matière d'alimentation en eau potable, en gaz de ville, en plus d'une dégradation remarquable du réseau routier.

<sup>2</sup> : Office National des Statistiques.

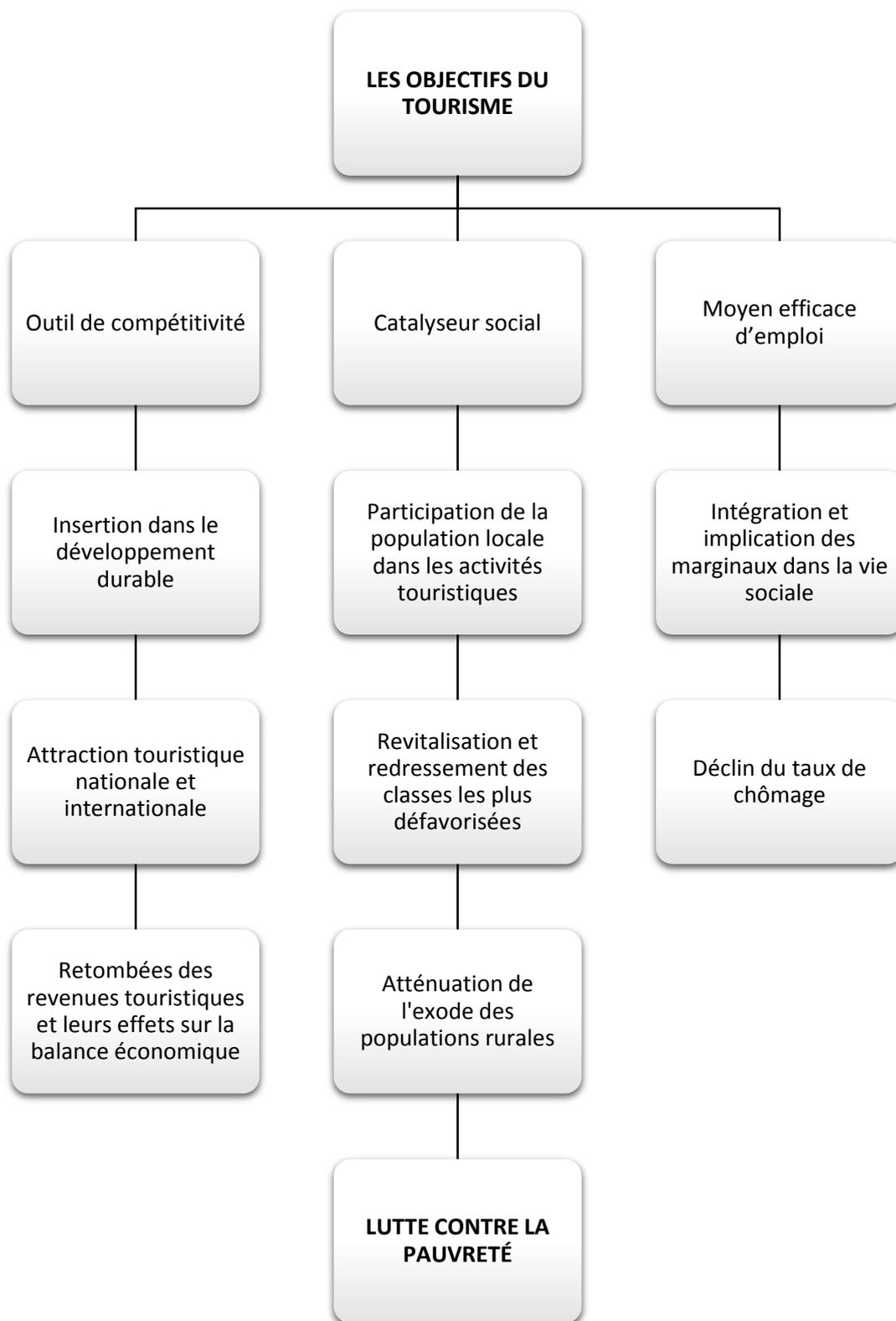


Figure n° 1 : Organigramme montrant les objectifs du tourisme comme moyen de lutte contre la pauvreté, Source : auteur, 2019.

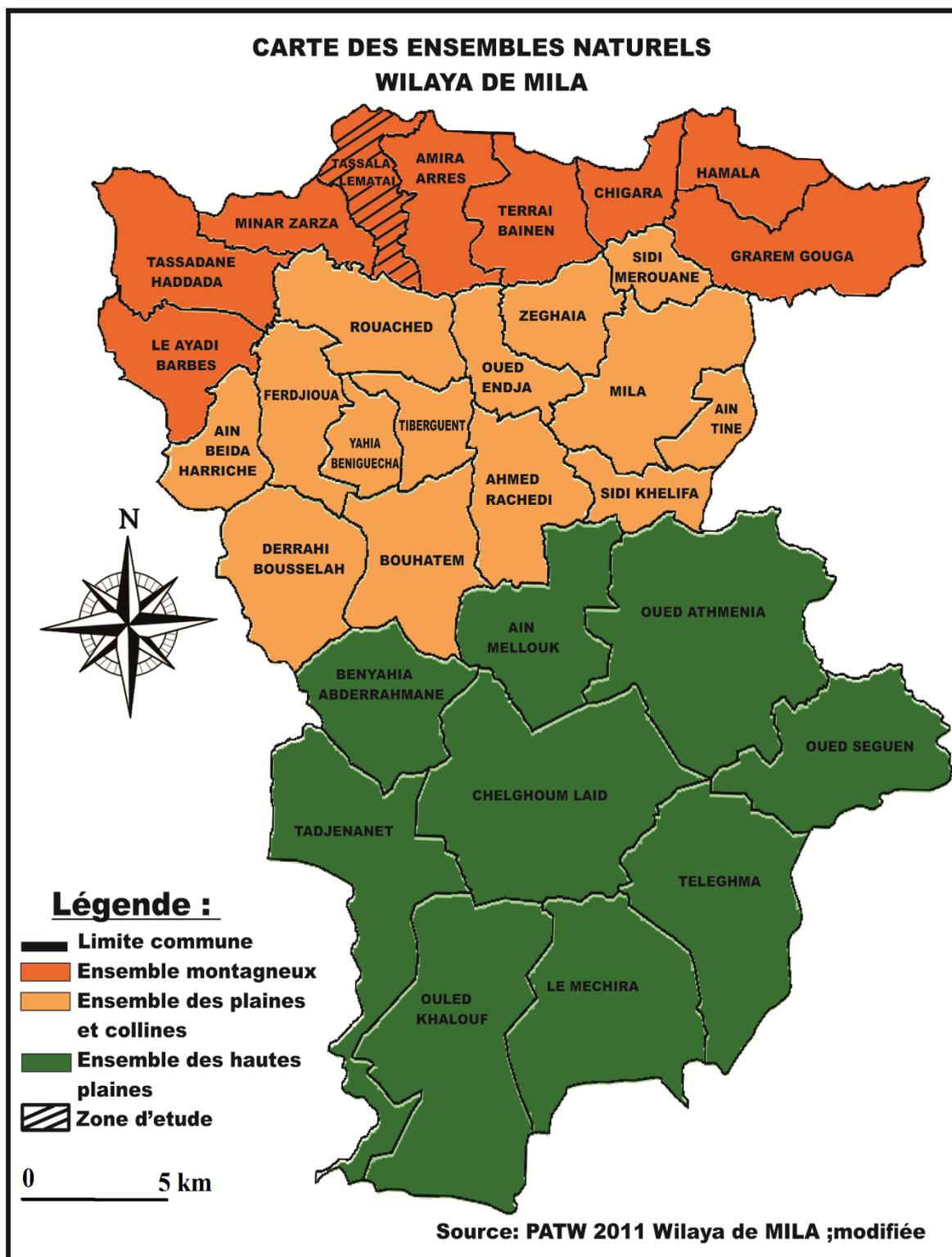
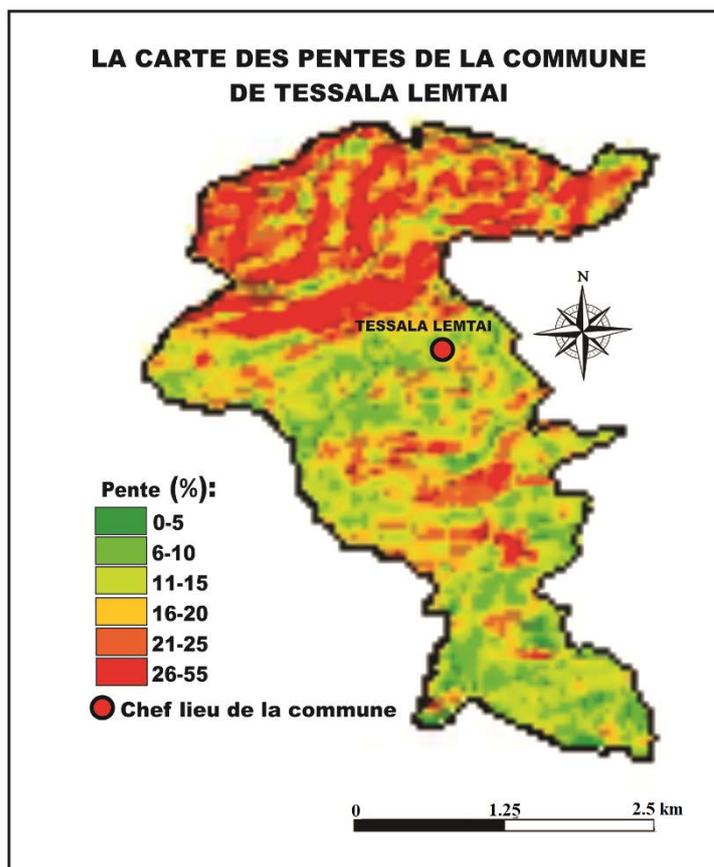


Figure n° 2 : Situation géographique de la commune de Tessala Lamtai



.Figure n° 3 : Carte des pentes. Source : auteur 2019

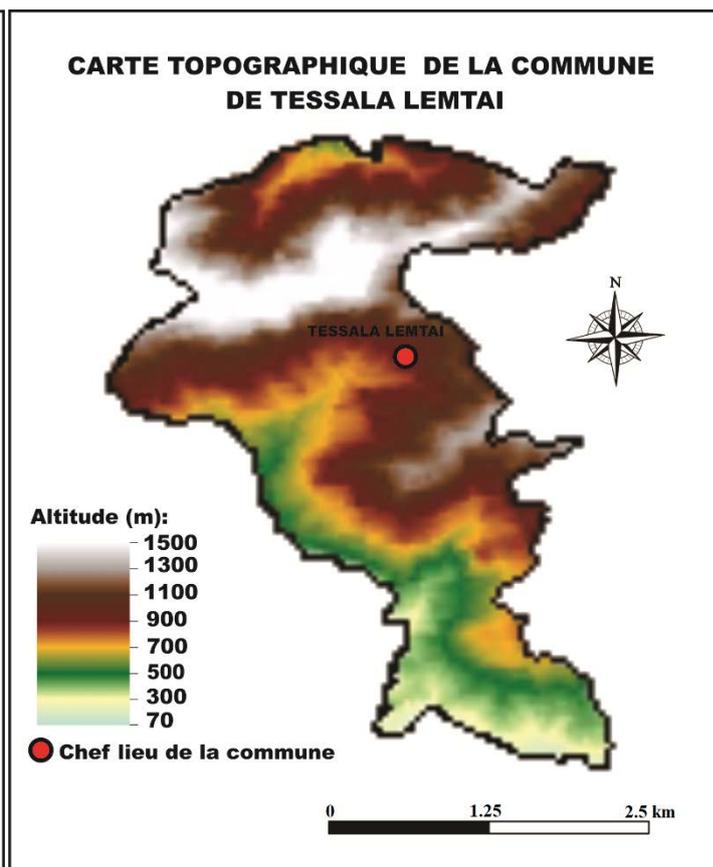


Figure n° 4 : Carte d'altitude. Source : auteur, 2019

### III.1 Les initiatives touristiques dans la commune comme moyens de désenclavement :

Depuis quelques années, la notion du tourisme commence à s'introduire dans la nomenclature des secteurs économiques les plus importants dans la wilaya de Mila. Ce secteur vise à booster l'économie locale à subvenir aux besoins des masses rurales qui sont les plus défavorisées et marginalisées. Dans le souci de rattraper le retard qu'ont connu certaines localités montagneuses, la wilaya est aujourd'hui le théâtre d'importantes ambitions prônant l'urgence d'une relance économique, sociale et spatiale dans le créneau du tourisme durable. Au regard des potentialités et des richesses naturelles que recèle la commune, la D.T.W (direction du tourisme de la wilaya) a fait appel à un bureau d'étude privé, auquel a été confiée l'étude d'aménagement d'une station climatique sur les hauteurs de djebel Ouchnak. Ce projet est retenu pour doper l'attractivité et le dynamisme dans la commune.

### III.2 Présentation sommaire du projet ouchnak

Ce projet qui dispose d'une assiette foncière de 40 ha, devrait être implanté sur un site totalement vierge de toute construction. L'idée de cette station est venue pour apporter certaines synergies dans le sens de la valorisation du patrimoine local, à savoir naturel et culturel. La station climatique est localisée au Nord du

chef lieu de la commune (Fig.5), surplombant le djebel Ouchnak à une altitude de 1365 mètres. On se basant sur les faits existants, deux questions fondamentales se posent : est-ce que ce projet est conforme aux **espérances** de la population ? Est-ce que c'est le type de tourisme à **promouvoir** pour **minimiser** les effets pervers sur cet espace montagnard (dégradation des patrimoines naturel, culturel ; identité du lieu...), il faut savoir pour qui et pourquoi en aménage la montagne ?

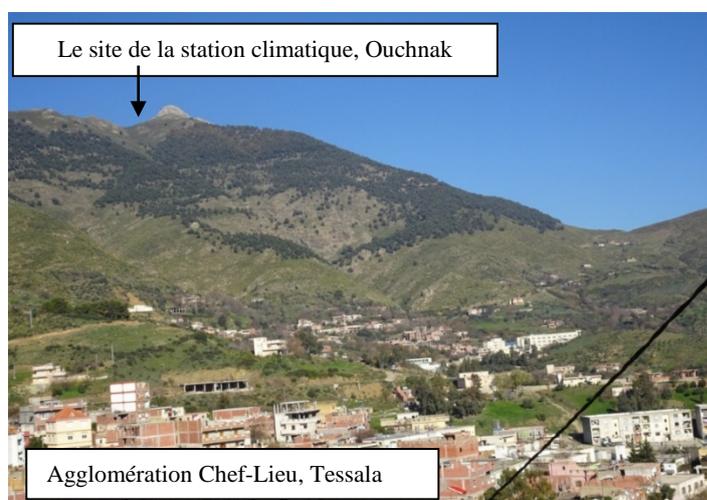


Figure n°5 ; Vue panoramique du site de la station climatique Ouchnak, Source : auteur, 2018.

#### IV. L'ETUDE TECHNIQUE DU PROJET OUCHNAK : ENTRE DIAGNOSTIC ET EVALUATION :

Ayant eu connaissance des composantes réelles de l'étude du projet et ses exigences ; il nous a fallu faire ressortir les singularités émanant de la présente étude, et définir les paramètres qui jouent le principal rôle de ce disfonctionnement pour se rendre compte de sa destinée au travers de sa réussite ou de son échec. A partir de ce constat, il a fallu mettre l'accent sur deux points faibles dans cette étude à commencer par :

##### i. Les actions d'aménagements proposées dans l'étude technique du projet

D'un point de vue quantitatif, il y'a une panoplie d'aménagements proposés pour être réalisés seulement sur une assiette foncière de 20ha soit 50% de la superficie totale du site, de type hôtels, théâtre, parking d'une capacité d'accueillir de 200 véhicules et 26 bus (BETU, 2015), train touristique, salle de soin, poste de police,....., avec l'intégration du **béton** en plein milieu montagnard.

Cette charge à effet urbanistique, va engendrer un déséquilibre écologique dans la région lié aux choix irrationnels de ces actes d'aménagements.

##### ii. La charge touristique

Ce point névralgique n'a été que sommairement soulevé dans cette étude. Aucune prévision ou anticipation préalable sur la capacité du site vis-à-vis de cette charge touristique, qui peut malheureusement influencer le rythme et le mode de vie de la population locale d'une part et d'autre part son impact sur la dégradation de l'environnement, à cause de la surexploitation des richesses naturelles de la région.

#### V. RECOMMANDATIONS

Plusieurs initiatives touristiques pratiquées dans des sites en altitude ont conduit à l'expansion du tourisme en montagne, grâce à la mise en œuvre des plans d'aménagement adéquats en matière d'organisation et de développement dans chaque type de tourisme, entre autre le tourisme montagnard. A cet égard, l'étude du projet devra s'inscrire dans les principes méthodologiques de planification, en se basant sur :

##### V.1. Les principes de planification des projets touristiques

La conduite d'un projet touristique est censée s'adapter aux contextes politiques locaux, qui président au processus d'aménagement de la gestion de la station climatique avant sa réalisation. L'étude technique de la station climatique de Ouchnak, doit révéler clairement et objectivement ces actions se reposent essentiellement sur le cadre réglementaire et institutionnel. Il s'agit des mesures qui se traduisent par la stratégie et la volonté de l'état pour la valorisation des sites naturels. Ce cadre se résume en :

- La loi de montagne 04-03 du 23 juin 2004, relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable. Elle proclame que les zones de montagne, sont des milieux sensibles de même que les espaces qui leur sont contigus. Cette loi dispose également aux prescriptions d'aménagements relatives à ces zones montagneuses.

- Les instruments d'aménagement SNAT, SRAT, dont l'objectif et l'orientation, recherchent l'équilibre et l'équité d'attractivité, entre autre la valorisation des activités touristiques à travers le SDAT dont les principes reposent sur le développement des pôles d'excellences qualité-tourisme.

- Création du conseil national de la montagne (CNM), ayant pour une mission de définir les activités d'aménagements, de promouvoir et d'aménager les différentes zones de montagne, de sensibiliser l'importance de ces zones dans la nécessité de leur protection et la sauvegarde des éléments vitaux (eau, végétation, sol....).

A cet égard, la conception d'une station climatique se veut plutôt écologique et en symbiose avec la nature, afin de préserver les richesses que recèle chaque région montagnaise.

Avant la mise en route d'un projet touristique de ce genre, il faut impérativement mener un travail d'anticipation, de projection, de concertation avec des acteurs pluridisciplinaires, afin qu'ils puissent juger la faisabilité pertinente du projet.

##### V.2. L'anticipation

L'anticipation est un facteur clé de la réussite, cette dernière ne peut se mettre en place qu'à condition que tous les intervenants du projet prennent en compte les attentes de la population et les contraintes du milieu. Anticiper, c'est disposer de suffisamment de temps pour mesurer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre et apporter des actions correctrices au projet.

#### VI. SYNTHESE DE L'ANALYSE CRITIQUE DE L'ETUDE

La synthèse a pour objectif d'apprécier le poids des points faibles décelés par rapport aux points forts, ainsi que l'appréciation de celle-ci pour dire si le projet paraît viable au vu des composantes principales du site.

**Tableau n° 1** : Synthèse des points forts et des points faibles du projet.

Points Forts	Points Faibles
<p>Booster l'économie de la région dans le cadre du tourisme durable.</p> <p>Retombées économiques provenant des visiteurs extérieurs.</p> <p>Intégrer la population marginale dans la vie socio-économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restriction de la superficie par rapport à la densité des aménagements proposés.</li> <li>• Injection du béton en plein milieu montagnard.</li> <li>• Equipements et services non adaptés à la nature du site.</li> <li>• Atteinte à l'environnement naturel, à la suite des matériaux et des équipements inadéquats à la topographie du site.</li> <li>• Effets et impacts négatifs de la charge touristique sur l'écosystème et le mode de vie de la population locale (Vlé V., 2012).</li> </ul>

## VI.1 Propositions d'aménagements

### VI.1.1 l'étude du projet

A la lumière des traits principaux que nous avons analysés dans cette étude, nous jugeons nécessaire de formuler quelques propositions pertinentes sur les points portant principalement sur :

- Mener une enquête auprès de la population locale (autochtone), afin d'observer et de mesurer la satisfaction ou le mécontentement de celle-ci, qui va de pair avec la confirmation ou l'infirmité du projet de la station climatique qui doit selon la charte mondiale du tourisme, elle incite de répondre aux besoins des classes les plus démunies, et améliorer le cadre social et éthique de la population locale.
- Les aménagements proposés doivent être légers et réalisés en pierre ou en bois (produit du terroir) de type gîtes ruraux, des cabanes ....etc. En fait, il s'agit d'écarter les éléments qui nuisent et qui fragilisent les composantes écologiques. D'ailleurs de nombreuses réserves ont été formulées au sujet de cette station climatique dont l'étude a suscité des oppositions via les chefs de daïra et membres de l'exécutif à cause des équipements lourds retenus dans l'aménagement du site Ouchnak (Bouabdallah K., 2017). La loi de la montagne 04-03 correspondant 23 juin 2004, reconnaît respectivement dans les articles 6-7 et 15-16-17 du journal officiel sur les aménagements des zones de montagnes, les conditions de prise en charge de ces zones de montagne lors de l'élaboration des instruments d'aménagement et le règlement d'aménagement du territoire des massifs

montagneux (Joradp, 2004). A notre avis les aménagements en montagne devraient se concevoir dans un cadre qui prendrait les particularités et les spécificités environnementales ; sociales et économiques de chaque zone montagneuse, en outre optimiser la contribution des activités touristiques rationnelles dans le développement de la montagne, plutôt que d'aboutir à sa dégradation et à son déséquilibre.

- Prendre en compte la capacité de la charge touristique sur le site de la station. Pour cela, il faut fixer le nombre maximum de personnes qui peuvent visiter ou séjourner dans cet écosystème fragile.

### VI.1.2 Propositions complémentaires

- Mieux intégrer un tourisme aux activités traditionnelles (qui n'est pas un synonyme d'archaïque), basé sur l'artisanat et les produits du terroir. C'est pourquoi, il est souhaitable que l'agriculture montagnarde change de cap, passant d'une agriculture de subsistance à une agriculture moderne s'insérant dans le cadre du développement durable.
- Développer le tourisme thermal dans la commune, au vu de la richesse avérée de ses ressources thermales et leurs vertus thérapeutiques, ceci induira l'attraction des touristes nationaux et étrangers.

## VII. CONCLUSION

De cette analyse critique, il ressort que certaines activités d'aménagements avancées dans l'étude, présentent plutôt une atteinte à l'environnement naturel et au paysage de la région. Un tel projet mérite d'être bien engagé, et murement réfléchi pour juger de sa pertinence, et sa faisabilité et des enjeux économiques qui en résultent. En plus, pour que l'étude d'un projet touristique soit fiable et fructueuse, elle doit se soumettre au mode d'emploi suivant : **Réfléchir, Evaluer, Adapter.**

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] **Audit du tourisme, (2008)**. Livre 1 « *le diagnostic* », Livre 2, « *le plan stratégique des actions touristiques prioritaires* ».
- [2] **Bouabdallah K, (2017)**. Article de Journal Liberté. « *Projet de deux stations climatiques à Mila. L'étude de faisabilité ne fait pas l'unanimité* » Journal du 25 mai 2017.
- [3] **Boutinet J.-P., (1992)**. « *Anthropologie du projet* ». Revue française de pédagogie, 99, pp. 122-124.
- [4] **Bureau d'Etude Technique en Urbanisme, (2015)**. « *Etude d'Aménagement de la station climatique Ouchnak, Tessala* », pp. 36.
- [5] **CNUCED, (2017)**. « *Stimuler la contribution du tourisme au développement en Afrique* ». Publication des Nations Unies. Rapport 2017. Numéro 52, New York et Genève.

[6] **CRÉDOC, (2010).** « *Le tourisme durable à l'étranger : regard de l'OMT, des touristes et de quelques grands offreurs* », cahier de recherche n° 278, pp. 17-18.

[7] **Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.** loi n° 04-03 du 27 Juin 2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable, journal n° 41, p.11, 12.

[8] **Vincent V., (2012).** « *Le projet de station touristique* ». Collection Le territoire et ses acteurs, Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux, 403 p., ISBN 2 86781 184 8.